

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/CHL/10
22 février 2001

(01-0890)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: espagnol

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre de l'Accord adressant la notification: <u>CHILI</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: Ministère de l'économie, du développement et de la reconstruction Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de télécopie et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Raccords pour l'installation d'appareils à gaz
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: Combustibles gazeux – Raccords pour l'installation d'appareils – Nécessaires de raccordement flexible à raccord de sécurité et filetage – Partie 2: Nécessaires de raccordement en acier inoxydable continu et ondulé hélicoïdal (52 pages, en espagnol)
6. Teneur: Établissement des règles de conception et des caractéristiques physiques et mécaniques auxquelles doivent satisfaire les nécessaires de raccordement flexible en acier inoxydable continu et ondulé hélicoïdal destinés à raccorder des appareils mobiles ou fixes qui utilisent des combustibles gazeux à des sources fixes de distribution de ces combustibles.
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Sécurité
8. Documents pertinents: Norme chilienne NCh 2530-2-2001
9. Date projetée pour l'adoption: Après les formalités nécessaires, à l'expiration du délai prévu pour la présentation d'observations Date projetée pour l'entrée en vigueur:
10. Date limite pour la présentation des observations: 30 avril 2001

11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de télécopie, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Departamento de Comercio Exterior (DECOEX)
Ministerio de Economía, Fomento y Reconstrucción
Teatinos 120, piso 11, oficina 22
Santiago, Chili

Téléphone: 56-2-6988148
Télécopie: 56-2-6974905
Courrier électronique: decoex@minecon.cl